

LEC FESTIVAL 2026

CONVENTION – BIBLIOTHÈQUES

PRIX DES LECTEURS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

L'association Littératures Européennes Cognac

121 Boulevard Denfert-Rochereau, 16100 Cognac,
représentée par Madame Lydia Dussauze, Présidente
ci-après dénommée « LEC »,
D'UNE PART

ET

L'Agglomération du Niortais

140 rue des Equarts, 79000 Niort
Représentée par
la Vice-présidente Déléguée, Madame Elisabeth MAILLARD.
Ci-après dénommée « l'Agglomération »,
D'AUTRE PART,

Ci-après dénommées collectivement « les parties »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

1. Objet

Cette convention a pour objectif de définir les engagements réciproques des parties pour la rencontre suivante :

avec l'auteur **Hubert Klimko**
fixée le **jeudi 19 novembre 2026 à 18h30**
à la **Médiathèque Pierre-Moinot de Niort**

dans le cadre du 23^e Prix des Lecteurs et de l'édition 2026 de Littératures Européennes Cognac.

2. Engagements de LEC

LEC pour sa part :

- organise et prend en charge la venue de l'auteur depuis son lieu de résidence, en Autriche, et son hébergement sur toute la durée du festival, dans le cadre de son invitation pour le Prix des lecteurs 2026
- organise la venue d'une interprète et d'un modérateur, pour une rencontre d'1h30 maximum,

- organise la logistique et le trajet liés à la venue de l'auteur, de l'interprète et du modérateur, pour l'intervention définie dans le cadre de la présente convention
- fournit à la Médiathèque Pierre-Moinot les supports de communication créés pour le Prix des Lecteurs et l'édition 2026 du festival.

3. Engagements de l'Agglomération

L'Agglomération pour sa part :

- communique autour de cette rencontre ;
- participe à hauteur de **900,47 € TTC** à cette rencontre sur présentation d'une facture de la part de LEC, pour la rémunération de l'auteur (310,47 € selon la grille du Centre national du Livre, tarif demi-journée d'intervention), du modérateur (300,00 €), de l'interprète (250,00 €) et 40,00 € pour les frais de déplacement depuis Cognac ;
- prend en charge les frais de restauration de la soirée (trois intervenant·e·s et un chauffeur) ;

4. Assurances

L'Agglomération souscrira les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la présence des intervenant·e·s et accompagnateur·rices participant à la rencontre.

5. Annulation

En cas d'absence de l'auteur, une solution alternative sera recherchée. Si toutefois aucune solution n'est trouvée, la présente convention est annulée et la participation financière n'est pas due.

6. Communication

Le partenariat entre l'Agglomération et LEC doit être mentionné sur tous les éléments de communication (papier et web) édités à propos du Prix des Lecteurs.

Tous les autres partenaires du Prix des Lecteurs doivent également être mentionnés :

- Médiathèque départementale de la Charente,
- Bibliothèque départementale de la Vienne,
- Médiathèque départementale des Deux-Sèvres,
- Cognac Frapin
- Résidence Les Grandes Fenêtres

Fait en deux exemplaires, le 15/07/2026

Pour l'Agglomération du Niortais

Elisabeth Maillard, Vice-présidente Déléguée

Pour Littératures Européennes Cognac

Lydia Dussauze, Présidente

Pour la présidente
Dominique Guillet, trésorière
